

STARSKY ET HUTCH

Les organisations syndicales CFDT, CGT, SNU et SUD viennent d'apprendre l'arrivée de deux nouveaux collègues au sein de l'UT 44...



Et la mise à disposition de nouvelles voitures de service:



La réunion du 27 novembre 2012 Direction/Inspecteurs du travail organisée à Saint-Nazaire a été l'occasion d'une salve de la Direction à l'encontre des agents.

Le Responsable de l'Unité Territoriale a, tout d'abord, été menaçant au regard de la faiblesse des remontées de la campagne du CHRIT (sur les risques psychosociaux), "les comptes seront faits à la fin de la campagne (15 décembre 2012). « le deal c'est un contrôle par agent et une remontée », « 1 contrôle par agent au 15 décembre et on comptera nos buchettes ».

La nécessité de contrôles à deux agents, trop nombreux selon la direction, a été posée (il y en aurait trop, en tout cas beaucoup, « le contrôle à deux agents est de plus en plus systématique »), surtout entre contrôleurs du travail.

Les contrôles à deux pourraient être générateurs de difficultés pour les employeurs et notamment pour les artisans.

Le Responsable de l'Unité Territoriale évoque des contrôles "Starsky et Hutch" au cours desquels les employeurs pourraient être « maltraités », ajoutant que tout fonctionnaire doit travailler dans le respect de l'autre (sous-entendu ce n'est actuellement pas le cas).

Les employeurs semblent bénéficier de beaucoup d'attention de la part de notre Responsable d'Unité Territoriale.

Si un contrôle de deux agents de l'inspection du travail peut être assimilé à un contrôle "Starsky et Hutch", que dire des contrôles du CODAF où les agents de la police, de la PAF, de l'URSSAF, de la BCR, de l'Inspection du travail...déboulent dans une entreprise (interventions tant réclamées et plébiscitées par notre Direction).

La Direction aurait remarqué en outre que les agressions de collègues surviendraient plus souvent lors de contrôles collectifs. Et oui, les contrôles à deux sont souvent réalisés quand on sait l'intervention difficile. Faudrait-il aller seul dans l'entreprise lorsqu'un employeur est connu pour son agressivité?

Nous rappelons enfin que les situations vécues par les agents ne doivent pas être qualifiées d'« incident ».

Il faut prendre en compte les situations de souffrances vécues par les agents qui conduisent également à la réalisation de contrôles communs.

Aucune analyse, enfin, sur l'efficacité des contrôles menés. Il est évident qu'en nombre de bûchettes un contrôle commun c'est un contrôle en moins.....

Nous demandons à bénéficier du respect que mérite tout fonctionnaire. Après tout, le Responsable de l'Unité Territoriale est aussi un fonctionnaire qui doit respecter ses agents.

Assez de provocation, nous ne sommes pas des "Starsky et Hutch", nous demandons à pouvoir travailler sereinement. Qu'attend la Direction pour prendre la mesure de la souffrance des agents et pour travailler au rétablissement de conditions de travail normales à l'Inspection du Travail de Loire-Atlantique ?

Nantes, le 3 décembre 2012